

# Communauté de Communes Pays Orne Moselle

# Plan de Mobilité Simplifié

## Note de présentation

Du 07/10/2025 au 29/10/2025

	<b>Personne référente</b>	Me. Céline GERARD, Chargée de mission mobilité
	<b>Contact Email</b>	ccpom@ccpom.fr
	<b>Téléphone</b>	03.87.58.32.32
	<b>Site internet</b>	<a href="https://www.ccpom.fr">https://www.ccpom.fr</a>

## 1. Contexte & enjeux

### ► PRISE DE COMPETENCE MOBILITE

Suite à la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a décidé de se saisir de la compétence mobilité le 9 mars 2021 par décision du bureau communautaire. Cette nouvelle compétence, effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, permet à la collectivité d'agir localement sur les conditions de mobilité des habitants et visiteurs du territoire. Afin d'élaborer une stratégie précise pour donner corps à cette nouvelle compétence, la CC du Pays Orne Moselle a souhaité élaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS).

### ► ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié a été confiée au bureau d'études Tecurbis, et s'est déroulée en trois temps de septembre 2023 à mai 2025 :

- Elaboration d'un diagnostic de mobilité, identification des besoins et des enjeux ;
- Définition d'une stratégie de mobilité coconstruite avec les élus et partenaires ;
- Construction d'un plan d'actions opérationnel et montage d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et de fonctionnement (PPIf).

## ▶ DIAGNOSTIC DE MOBILITE & CONCERTATION

Afin d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié répondant au plus juste aux besoins et attentes de la population, une large part de la méthodologie a été consacrée à la concertation.

Ont été réalisés tout au long de l'étude :

- Une enquête en ligne à destination du grand public ayant été mise en ligne du 17/11/23 au 29/01/24 et ayant recueilli 520 contributions ;
- Des entretiens auprès des maires des 12 communes de la CCPOM entre novembre 2023 et janvier 2024 ;
- 6 entretiens téléphoniques (ou par visioconférence) avec différents partenaires institutionnels et acteurs locaux (Région Grand-Est, Département de la Moselle, Metz Métropole, CC Rives de Moselle, Syndicat de Transport du Bassin de Briey (ST2B), CA du Val de Fensch) entre novembre 2023 et janvier 2024 ;
- 3 ateliers en phase de diagnostic auprès d'élus, partenaires institutionnels, partenaires sociaux, associations et entreprises, réalisés en novembre 2023 ;
- 1 atelier à destination des élus lors de l'élaboration de la stratégie de mobilité, réalisé le 03/07/24.

Le diagnostic de mobilité comprend les analyses suivantes :

- Analyse de la documentation existante, des études précédentes, des projets de la collectivité ;
- Phase de concertation (précisée ci-avant) ;
- Elaboration d'un état des lieux des offres de transport existantes sur le territoire ;
- Diagnostic des pratiques de mobilité des habitants ;
- Analyse socio-économique issue des données statistiques et cartographiques ;
- Définition d'enjeux liés aux transports publics, à la mobilité partagée, aux modes actifs, à l'aide à la mobilité pour les publics dits fragiles et aux enjeux de gouvernance de la politique de mobilité.

## ▶ STRATEGIE

Une phase intermédiaire a permis à la collectivité de définir une stratégie de mobilité au regard des résultats du diagnostic. Cette phase a permis de construire la politique souhaitée en matière de mobilité du quotidien, et a été la base de l'élaboration du plan d'actions constituant le Plan de Mobilité Simplifié.

## 2. Projet de Plan de Mobilité Simplifié

Le Plan de Mobilité Simplifié se décline à travers un plan d'action constitué ainsi :

- **Axe 1 : Améliorer le maillage en transports publics**
  - Action n°1 : Travailler avec la Région en faveur du renforcement des offres de transport Fluo (Car interurbains & TER) ;
  - Action n°2 : Etudier le développement d'une offre locale de transport régulier ou à la demande.
- **Axe 2 : Favoriser un usage partagé de la voiture**
  - Action n°3 : Renforcer le maillage du territoire en infrastructures de covoiturage ;
  - Action n°4 : Renforcer le soutien financier au covoiturage du quotidien ;
  - Action n°5 : Expérimenter la mise à disposition de véhicules en autopartage.
- **Axe 3 : Encourager les modes actifs**
  - Action n°6 : Mettre en œuvre le Schéma Directeur Cyclable ;
  - Action n°7 : Développer un service de location de vélos longue durée.
- **Axe 4 : Sensibiliser et communiquer**
  - Action n°8 : Favoriser la démobilité ;
  - Action n°9 : Développer un plan de communication.

Pour plus de détails, les documents du Plan de Mobilité Simplifié sont fournis dans le présent dossier de concertation.

## 3 – Phase de concertation

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la CC du Pays Orne Moselle a été arrêté le 12 mai 2025 par délibération du bureau communautaire. Cette délibération ouvre la voie à la phase réglementaire de concertation, comprenant une première phase de consultation pour avis des partenaires institutionnels, puis une phase de recueil des avis du public.

Suite à l'arrêt du Plan de Mobilité Simplifié, la Région Grand Est, le Département de la Moselle, les AOM limitrophes (Metz Métropole, CC Rives de Moselle, Syndicat de Transport du Bassin de Briey (ST2B), Syndicat Territoires et Mobilité Moselle Nord (TeMo)) et les communes membres de la CC du Pays Orne Moselle ont 3 mois pour fournir leur avis. Une consultation publique est également organisée par la suite pour une durée de 21 jours minimum.

Une fois les avis recueillis, le plan de mobilité pourra être amendé puis approuvé lors d'un bureau communautaire. Cependant, les actions du Plan de Mobilité Simplifié peuvent être initiées dans l'attente de cette approbation, ces documents n'ayant pas de portée réglementaire.